



ALLIANCE OF CIVILIZATIONS

Plan de mise en œuvre

2007-2009



United Nations

Aperçu

INTRODUCTION

PARTIE 1 : CADRE STRATÉGIQUE ET ORGANISATIONNEL DE L'ADC

I. APERÇU STRATÉGIQUE

1. But général
2. Objectifs clefs
3. Fonctions

II. OBJECTIFS DES PROGRAMMES

1. Fora et réunions
2. Élaboration de projets
3. Stratégie de communication

III. ORGANISATION

1. Mécanismes de gouvernance
2. Groupe des Amis de l'ADC
3. Ambassadeurs de l'ADC

IV. FINANCEMENT

1. Fonds d'affectation spéciale de l'ADC
2. Sources de financement
3. Communication et échange d'information

PARTIE 2 : PROGRAMME D'ACTION DE L'ADC (MAI 2007 À MAI 2009)

I. PLAN D'ACTIVITÉ DU HAUT REPRÉSENTANT

II. ÉTABLIR L'ORGANISATION DE L'ADC

1. Secrétariat de l'ADC
2. Fonds d'affectation spéciale de l'ADC
3. Groupe des Amis
4. Ambassadeurs de l'ADC

III. PRINCIPAUX FORA ET RÉUNIONS DE L'ADC

1. Premier Forum annuel de l'ADC
2. Forum des jeunes de l'ADC
3. Réunion du Groupe des Amis

IV. ÉLABORATION DE PROJETS

1. Projets de l'ADC
2. Projets pilotes en collaboration

V. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'ADC

VI. PERSPECTIVE D'AVENIR

Introduction

L'ADC a été fondée en 2005, sur l'initiative des gouvernements de l'Espagne et de la Turquie, sous l'égide des Nations Unies. Un Groupe de haut niveau a été créé par l'ex-Secrétaire général Kofi Annan afin d'analyser l'origine de la polarisation actuelle entre les sociétés et les cultures et de recommander un programme d'action pratique pour réagir à cette question. Le Rapport du Groupe de haut niveau, qui est sorti le 13 novembre 2006, contient une analyse et des recommandations pratiques constituant le fondement du stade de mise en œuvre de l'Alliance des civilisations.

Le 26 avril 2007, le Président Jorge Sampaio a été nommé Haut Représentant de l'ADC par le Secrétaire général Ban Ki-moon afin de diriger le stade de mise en œuvre de l'Alliance. Sous sa tutelle, le Secrétariat de l'ADC travaillera en partenariat avec les États, des organisations internationales et régionales, des groupes de la société civile, des fondations et le secteur privé afin qu'ils se mobilisent pour promouvoir des relations interculturelles entre des pays et des communautés diversifiés.

L'Alliance des civilisations (ADC) a un mandat bien précis et il importe de clarifier son but et la portée de ses activités. Étant une initiative de l'ONU, l'Alliance des civilisations a une envergure mondiale étayée d'une perspective universelle, tout en accordant la priorité aux relations entre les sociétés occidentales et musulmanes.

Sur le plan politique, principalement grâce au rôle du Haut Représentant, l'ADC cherche à favoriser la création de contacts et de dialogues avec des personnalités politiques, religieuses, des médias et de la société civile qui seraient prêtes à exercer leur influence pour faire progresser les objectifs de l'Alliance des civilisations. L'Alliance ne cherche pas à créer une « troisième voie » ou un raccourci pour les processus de négociation constants dans une foule d'arènes politiques. Elle ne compte pas non plus reproduire les mécanismes politiques existants ou y faire pendant. En d'autres termes, l'Alliance ne doit pas fonctionner au niveau de la prise de décisions politiques en soi mais agir en amont et en aval pour aider à établir les conditions nécessaires à l'amélioration des connaissances et de la compréhension entre des décideurs dont les antécédents culturels et religieux sont différents et pour mobiliser les groupes qui peuvent agir à titre de forces modératrices. Dans ce contexte et suivant les recommandations du Rapport du Groupe de haut niveau, le Haut Représentant pourrait faire progresser des initiatives politiques particulières si la situation le justifiait.

Pour ce qui est des activités liées aux programmes, l'Alliance cherche à promouvoir, entretenir et renforcer des relations de collaboration et l'échange d'information avec des initiatives connexes, tout spécialement celles du système des Nations Unies dont l'interaction et la coordination seraient améliorées, comme le Dialogue entre les civilisations et le Forum tripartite sur la coopération internationale pour la paix. À vrai dire, le but premier de l'Alliance consiste à créer des partenariats entre les États, les organisations internationales et régionales, les groupes de la société civile et les organismes du secteur privé qui partagent sa vision, sa mission et ses objectifs. L'Alliance ne cherche pas à remplacer des initiatives, des programmes ou des projets qui

sont déjà réalisés par des organismes des Nations Unies, des États membres, des organismes intergouvernementaux, des fondations, des entreprises ou des organismes de la société civile. L'Alliance ne compte pas non plus leur faire concurrence.

À cet égard, il faudrait porter une attention particulière aux organismes des Nations Unies dont les travaux correspondent aux objectifs de l'Alliance, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que d'autres organisations internationales et d'autres organismes régionaux, dont l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe (CE), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), la Ligue des États arabes, l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

Lorsque le Haut Représentant, après un examen minutieux, juge qu'il est indiqué et nécessaire que l'Alliance des civilisations crée un nouveau projet pour faire avancer ses buts et objectifs, l'ADC doit chercher à le faire en partenariat avec d'autres organismes et organisations pertinents. Néanmoins, l'Alliance n'a pas pour principale fonction de tâcher d'élaborer en totalité les projets qui lui sont présentés et elle n'est pas conçue pour exécuter son propre ensemble de programmes. Elle doit plutôt chercher d'abord à aider à adapter et à élargir les travaux existants.

La collaboration avec des partenaires offre des possibilités et présente des défis. Les défis ont trait au travail réalisé en collaboration en vue d'atteindre un but commun, sans renoncer à l'autonomie, au mandat et aux priorités de chacun des partenaires. Les possibilités comprennent les leçons apprises les uns des autres et l'évolution qui s'ensuit. De tels partenariats cherchent à créer un effet multiplicateur en améliorant la coordination entre les projets, en misant sur les avantages comparatifs de chaque partenaire et en augmentant la visibilité grâce au partage de buts communs. L'engagement des partenaires devrait se diviser en trois parties : agir dans l'intérêt de tous, favoriser une action concertée efficace et offrir une vision de l'avenir.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, l'Alliance doit profiter pleinement de sa nature ainsi que de la petite taille et de la souplesse de son organisation. Elle repose sur une approche axée sur les programmes et les résultats. Le Haut Représentant doit présenter un rapport annuel sur les activités de l'Alliance au Secrétaire général, qui pourrait le transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Alliance en est encore à un stade précoce. Les mois à venir seront surtout consacrés à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces, à la mobilisation de ressources, à la création de partenariats, à la mise en œuvre de mécanismes internes et externes d'information et de communication, de même qu'à la défense des intérêts de l'Alliance pour en faire la promotion.

Le Plan de mise en œuvre se divise en deux parties.

La première partie contient le *Cadre stratégique et organisationnel* du Plan de mise en œuvre. On y présente un aperçu des principes fondamentaux de l'Alliance des civilisations et on y décrit l'organisation qui appuiera ses travaux, notamment le mécanisme de création de partenariats, la défense de ses intérêts, le financement et l'établissement de ses priorités. Cette partie s'inspire directement des recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de haut niveau de l'ADC et porte, tout particulièrement, sur quatre grands domaines d'action : les jeunes, les médias, l'éducation et la migration. Elle est aussi le reflet de la vision du Haut Représentant sur la manière dont l'Alliance devrait faire avancer ses travaux et son propre rôle.

La seconde partie décrit le *Programme d'action* de l'Alliance pour les deux prochaines années (de mai 2007 à mai 2009). Après le Forum annuel de l'ADC, un examen à mi-parcours du Programme sera entrepris pour évaluer les progrès réalisés, déterminer les obstacles et les contraintes, formuler des solutions pour les surmonter et concevoir des moyens de redéfinir et de mettre à jour le Programme.

Partie 1 : Cadre stratégique et organisationnel de l'ADC

I. APERÇU STRATÉGIQUE

1. But général

Améliorer la compréhension et les relations de coopération entre les pays et les peuples de toutes cultures et religions et, ce faisant, aider à contrer les forces qui alimentent la polarisation et l'extrémisme.

2. Objectifs clefs

Selon les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de haut niveau de l'ADC, les travaux de l'Alliance des civilisations devraient être organisés suivant les trois objectifs que voici :

- a. établir un **réseau de partenariats** avec des États, des organisations internationales, des groupes de la société civile et des entités du secteur privé qui partagent les buts de l'Alliance des civilisations, de manière à renforcer leur interaction et leur coordination avec le système de l'ONU;
- b. élaborer, appuyer et mettre au premier plan des **projets** qui favorisent la compréhension et la réconciliation entre les cultures à l'échelle mondiale et, tout particulièrement, entre les sociétés musulmanes et occidentales; ces projets devraient être reliés aux quatre grands domaines d'action de l'Alliance : les jeunes, l'éducation, les médias et la migration.
- c. **établir des relations et favoriser le dialogue** entre des groupes qui puissent servir de force modératrice et compréhensive pendant les périodes marquées par de grandes tensions interculturelles.

Pour atteindre ces objectifs, l'ADC doit entretenir *une perspective universelle* et en témoigner par le choix de ses activités. Parallèlement, *la priorité accordée aux relations entre les sociétés musulmanes et occidentales* est justifiée étant donné que la polarisation interculturelle et la crainte mutuelle sont plus aiguës à l'intérieur de ces communautés et entre elles et constituent une menace pour la stabilité et la sécurité à l'échelle internationale.

3. Fonctions

Le rôle de l'ADC se divise comme suit, tant à l'échelle mondiale que dans le système de l'ONU :

- a. **un rassembleur et un convocateur** regroupant des personnes et des organisations qui cherchent à promouvoir la confiance et la compréhension entre des communautés diversifiées, tout particulièrement – mais non exclusivement –

entre les sociétés musulmanes et occidentales;

- b. **un catalyseur et un facilitateur** aidant à donner un élan aux projets innovateurs qui visent à réduire la polarisation entre les pays et les cultures grâce à des entreprises communes et à des partenariats mutuellement avantageux;
- c. **un défenseur** favorisant le respect et la compréhension entre les cultures et amplifiant les voix de la modération et de la réconciliation pour aider à apaiser les tensions culturelles et religieuses entre les pays et les peuples;
- d. **une plate-forme qui accroît la visibilité**, améliore le travail et fait connaître des initiatives cherchant à créer des ponts entre les cultures;
- e. **une ressource** donnant accès à de l'information et à des documents provenant d'initiatives de collaboration réussies que les États membres, les institutions, les organisations ou les gens qui cherchent à entreprendre des processus ou des projets semblables pourraient utiliser à leur tour.

II. OBJECTIFS DES PROGRAMMES

1. Fora et réunions

a. Forum annuel de l'ADC

Le Forum annuel de l'ADC, organisé par le Haut Représentant de l'ADC et le gouvernement du pays hôte, se veut l'événement annuel par excellence de l'Alliance, réunissant des États, des organisations internationales, des groupes de la société civile, des médias et des organismes de financement.

Le Forum annuel de l'Alliance cherche à :

- i. cerner les problèmes, les nouveaux défis et les possibilités, de même qu'à échanger de l'information et de bonnes pratiques;
- ii. consolider et accroître l'engagement des partenaires envers les objectifs de l'Alliance, ainsi qu'à maintenir et à renforcer un haut niveau d'engagement envers l'initiative;
- iii. créer et saisir des occasions de défendre les intérêts de l'Alliance, d'offrir des activités de communication et d'assurer la mobilisation sociale;
- iv. examiner les progrès et surveiller la mise en œuvre du Programme d'action.

Chaque année, le Forum doit porter sur un ensemble précis de questions choisies parmi les quatre grands domaines d'action de l'Alliance et convenues par le Haut Représentant et le pays hôte.

Étant surtout de nature pratique, le Forum de l'ADC devrait comprendre, entre autres

choses, la promotion de l'Alliance par des personnalités publiques, l'annonce de partenariats entre des organismes donateurs et d'exécution, de même que l'inauguration de projets.

Le rapport de cet événement doit servir de fondement à un examen à mi-parcours du Programme d'action de l'ADC et fournir les données principales du rapport annuel du Haut Représentant au Secrétaire général.

b. Autres fora et réunions

L'ADC doit faire la promotion d'autres fora et réunions liés à ses quatre grands thèmes et/ou y collaborer, lorsque cela est jugé nécessaire ou utile.

Par ailleurs, l'Alliance doit se tourner vers les membres du Groupe des Amis pour l'organisation et la tenue de ses réunions régionales.

2. Élaboration de projets

a. Catégories de projets

Selon les objectifs décrits au point I.2 ci-dessus, les travaux du Secrétariat de l'ADC doivent porter sur des activités liées à l'élaboration de projets dans deux grandes catégories :

- i. **Projets pilotes en collaboration** – en établissant et en favorisant des partenariats pour appuyer, élargir et mettre au premier plan une foule de projets pilotes qui s'intéressent aux relations interculturelles à l'échelle mondiale et, tout particulièrement, entre les sociétés musulmanes et occidentales.
- ii. **Projets de l'ADC** – en dirigeant l'inauguration de certains projets innovateurs, le cas échéant, même si l'Alliance cherche surtout à créer des partenariats plutôt qu'à être l'instigatrice de nouvelles activités.

b. Thèmes des projets

Selon les recommandations figurant dans la partie II du Rapport du Groupe de haut niveau, l'Alliance doit appuyer des projets cherchant à promouvoir la compréhension et la réconciliation entre les sociétés, surtout dans les domaines des **jeunes**, de l'**éducation**, des **médias** et de la **migration**. Les projets proposés doivent correspondre directement aux recommandations décrites dans le rapport.

c. Critères de sélection des projets

Les critères suivants s'appliquent à la sélection des projets auxquels l'Alliance participe :

- i. Faisabilité;
- ii. Participation de partenaires d'exécution crédibles ayant des antécédents solides;
- iii. Projets dont la nature correspond très bien à d'autres régions ou à l'envergure mondiale et, par conséquent, qui peuvent être reproduits;
- iv. Participation de partenaires ou de bénéficiaires d'une multitude de communautés nationales, religieuses et culturelles;
- v. Lorsqu'ils sont pris ensemble, les projets préconisés par l'ADC doivent être le reflet d'une initiative équilibrée qui puisse attirer l'attention à court terme, obtenir des résultats à long terme et porter sur des aspects sociaux, culturels et économiques (les aspects politiques étant traités et élaborés plus à fond grâce aux mesures et aux activités de diffusion externe du HRSRG).

d. Rôles de l'Alliance dans la mise en œuvre des projets

L'ADC peut remplir quatre rôles pendant la mise en œuvre de projets, ce qui représente la valeur ajoutée qu'elle apporte et le fait que chacun d'eux nécessite l'affectation de plus de ressources (tant humaines que financières) que celui qui le précède. Les rôles comprennent les suivants :

i. *Servir d'organisme de patronage* : L'ADC peut accepter de prêter son nom à un événement ou à un projet tout en y affectant peu de ressources, sinon aucune. Cela peut aider à mieux le faire connaître et à en rehausser la légitimité. Manifestement, cela ne se produirait que si la situation correspondait exactement aux objectifs de l'ADC.

ii. *Servir de catalyseur* : L'ADC peut aider à concevoir une idée et/ou à obtenir l'engagement nécessaire des partenaires d'exécution afin qu'ils inaugurent un projet. Lorsqu'il s'agit d'utiliser le moins de ressources, cela peut prendre la forme de discussions ou de discours du HRSRG, des ambassadeurs de l'ADC et/ou des membres du Secrétariat de l'Alliance, ou de documentation diffusée par l'ADC, qui fait jaillir des idées et suscite l'activisme. Cela peut également prendre la forme d'un investissement initial en ressources humaines ou financières par l'Alliance pour aider à amener une idée à une étape où les partenaires d'exécution sont prêts à la porter plus loin sans que l'Alliance doive y participer plus à fond. Le Forum et le centre d'échanges de l'ADC devraient jouer un rôle de catalyseur en réunissant des groupes ou en diffusant de l'information qui produit des idées et qui incite à passer à l'action.

iii. *Favoriser la mise en œuvre* : Outre servir de catalyseur, l'ADC pourrait avoir besoin d'aider à orienter un projet pendant la totalité ou une partie du processus de mise en œuvre en agissant comme intermédiaire, médiateur ou facilitateur pour les organismes partenaires qui sont principalement responsables de la mise en œuvre du projet. Cela pourrait prendre la forme de la présentation d'un organisme d'exécution par l'ADC à des représentants du gouvernement, des organismes des

Nations Unies, des donateurs ou d'autres institutions qui pourraient aider à faire naître un projet que l'Alliance juge important. Cela pourrait vouloir dire que le HRSG ou le Secrétariat de l'ADC organise et anime des réunions ordinaires ou d'autres formes de communication entre les principaux partenaires d'exécution d'un projet. La distinction majeure entre ce rôle et le rôle de catalyseur vient du fait que la participation de l'ADC déborderait de la conception initiale d'une idée de projet grâce à la mise en œuvre du projet, en partie ou en totalité.

iv. *Gérer la mise en œuvre* : L'ADC peut diriger l'élaboration d'une idée de projet et en gérer la mise en œuvre. Même si elle collaborait encore avec des organismes partenaires, dans ce cas, les projets n'existeraient pas ou ne progresseraient pas sans l'Alliance. Évidemment, en raison de ses ressources limitées, l'ADC ne chercherait à s'acquitter d'autant de responsabilités que pour les initiatives qu'elle jugerait absolument essentielles à l'atteinte de ses objectifs. Par ailleurs, même dans ces circonstances, l'ADC devrait toujours chercher à trouver des partenaires d'exécution crédibles qui puissent ultérieurement assumer ces responsabilités, en totalité ou en partie, et les leur déléguer si elle jugeait qu'ils étaient bien (mieux) placés pour s'acquitter de ces rôles qu'elle.

3. Stratégie de communication

La stratégie de communication se divise en trois parties :

- a. faire connaître l'ADC;
- b. mettre les programmes de l'ADC au premier plan;
- c. gérer les relations avec les médias.

Les autres priorités comprennent la gestion du site Web de l'ADC et la création d'un mécanisme de communication proactif.

En plus des événements organisés par le Secrétariat de l'ADC, l'Alliance doit faire beaucoup d'activités de diffusion externe, notamment participer aux événements et aux congrès prévus à travers le monde et portant sur des questions liées à l'ADC.

III. ORGANISATION

Les mécanismes de gouvernance de l'Alliance des civilisations comprennent :

1. Mécanismes de gouvernance

- a. **Haut Représentant de l'Alliance des civilisations** : Il assure le leadership, établit la vision de l'initiative et supervise la mise en œuvre du plan d'action de l'ADC. Il agit aussi comme facilitateur politique, particulièrement en désamorçant les tensions qui apparaissent à la croisée de la religion et de la politique et comme porte-parole principal de l'ADC. Le Haut Représentant relève directement du

Secrétaire général, qu'il consulte, au besoin.

- b. Secrétariat de l'Alliance des civilisations :** Outre apporter un soutien au Haut Représentant, le Secrétariat de l'ADC est responsable de la création de partenariats; de la collaboration avec les partenaires et les États membres pendant la mise en œuvre d'activités locales, régionales et internationales; des activités d'information et de communication; de la défense des intérêts de l'Alliance; de la mobilisation de ressources; et de l'organisation du Forum annuel de l'ADC en collaboration avec le gouvernement hôte.

2. Groupe des amis de l'ADC

Le Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations est essentiel au processus de mise en œuvre de l'ADC.

Le Groupe des Amis se compose de représentants d'États, d'organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations et organismes internationaux qui ont démontré un intérêt actif et leur soutien pour l'Alliance.

Du moins pendant le stade initial de l'Alliance, le Groupe des Amis doit demeurer ouvert et être élargi et diversifié en consultation avec les coparrains de l'Espagne et de la Turquie. Ce groupe est constitué des principaux partenaires du processus de mise en œuvre de l'ADC. L'Alliance cherche à obtenir leur rétroaction, leurs conseils et leur soutien sur tous les aspects de ses activités.

3. Ambassadeurs de l'ADC

Un réseau d'ambassadeurs de l'ADC – personnalités très en vue qui appuient les objectifs de l'Alliance – nommés par le Secrétaire général doit également être créé pour aider le Haut Représentant à promouvoir les travaux de l'Alliance et à attirer l'attention sur ses activités.

IV. FINANCEMENT

1. Fonds d'affectation spéciale de l'ADC

Le principal mode de financement de l'Alliance des civilisations est le Fonds d'affectation spéciale de l'ADC (FASADC). Le FASADC est créé par le Secrétaire général à titre de Fonds d'affectation spéciale de l'ONU et est administré conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. Le Fonds comprend des contributions volontaires des gouvernements, d'organisations et d'entités internationales, d'organismes du secteur privé, de fondations et de particuliers. Le Conseil consultatif du FASADC supervise la gestion administrative et financière du Fonds.

2. Sources de financement

L'ADC cherche à obtenir le soutien des États, d'organisations et d'entités internationales, d'organismes des Nations Unies, d'organismes du secteur privé, de fondations et de philanthropes.

3. Communication et échange d'information

L'ADC favorise la communication et l'échange d'information et de stratégies entre les principaux organismes donateurs, fondations, entreprises et philanthropes à l'échelle mondiale qui tâchent de renforcer la compréhension interculturelle (en insistant tout particulièrement sur les relations entre les sociétés occidentales et musulmanes).

Partie 2 : Programme d'action de l'ADC

Mai 2007 à mai 2009

L'un des principaux buts recherchés au cours des deux années à venir consiste à assurer la gouvernance efficace de l'Alliance, à mobiliser des ressources, à créer des partenariats, à faire connaître l'ADC et à établir des communications internes et externes efficaces.

Un examen à mi-parcours du Programme d'action de l'Alliance suivant le premier Forum annuel de l'ADC doit permettre à cette dernière d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer les domaines où le Programme devrait être défini plus à fond, mis à jour ou modifié.

L'organisation de l'Alliance des civilisations doit suivre quatre étapes : a) doter en personnel le Secrétariat de l'ADC afin qu'il soit pleinement opérationnel d'ici la fin de l'été; b) créer le Fonds d'affectation spéciale de l'ADC; c) consolider le Groupe des Amis; d) établir le réseau des ambassadeurs de l'ADC.

I. PLAN D'ACTIVITÉ DU HAUT REPRÉSENTANT

Le Haut Représentant doit discuter et convenir de son plan d'activité précis avec le Secrétaire général, conformément au mandat et aux principes décrits dans la Partie 1, au point I.3.

II. ÉTABLIR L'ORGANISATION DE L'ADC

1. Secrétariat de l'ADC

La campagne de recrutement est en cours afin de combler tous les postes au Secrétariat de l'ADC.

2. Fonds d'affectation spéciale de l'ADC

Le Haut Représentant doit présenter au Secrétaire général le mandat du Fonds d'affectation spéciale de l'Alliance des civilisations (FASADC), qui en précise l'organisation et l'administration. Les membres du Conseil consultatif du Fonds d'affectation spéciale doivent ensuite être nommés par le Secrétaire général, en consultation avec le Haut Représentant de l'ADC. La première réunion du Conseil consultatif doit avoir lieu au plus tard au printemps de 2008.

3. Groupe des Amis

Le Haut Représentant doit entrer en rapport avec des représentants des États, des organisations et des organismes internationaux afin de promouvoir et de consolider le Groupe des Amis.

4. Ambassadeurs de l'ADC

Le Haut Représentant doit présenter au Secrétaire général la liste des candidats qui seront nommés ambassadeurs de l'ADC. Le premier groupe d'ambassadeurs doit être invité avant la fin de 2007.

III. PRINCIPAUX FORA ET RÉUNIONS DE L'ADC

1. Premier Forum annuel de l'ADC

Le gouvernement de l'Espagne sera l'hôte du premier Forum annuel de l'ADC qui aura lieu les 15 et 16 janvier 2008. Le thème principal portera sur les questions liées aux jeunes. Le Secrétariat de l'ADC verra aux préparatifs nécessaires au Forum au cours des six prochains mois, en étroite collaboration avec l'État hôte.

Le Secrétariat de l'ADC est à préparer le document provisoire sur le Forum 2008 de l'ADC donnant des détails sur le format et contenant la liste des participants, qui seront approuvés par le Haut Représentant, en consultation avec le gouvernement de l'Espagne.

2. Forum des jeunes de l'ADC

Le gouvernement de l'Espagne sera également l'hôte du premier Forum des jeunes de l'ADC, les 13 et 14 janvier 2008, immédiatement avant le Forum annuel de l'ADC. Les participants au Forum des jeunes seront intégrés dans le Forum annuel de l'ADC. Les détails sur les participants et le programme de ce forum seront disponibles sous peu.

En vue du Forum des jeunes de l'ADC, le Secrétariat de l'ADC doit tâcher de créer un *Fonds de solidarité pour les jeunes de l'ADC*, qui apportera une modeste aide financière aux initiatives dirigées par des jeunes qui contribuent aux plans de mise en œuvre de l'ADC et/ou qui portent sur d'autres recommandations décrites dans le Rapport du Groupe de haut niveau de l'Alliance.

3. Réunion du Groupe des Amis

La première réunion du Groupe des amis de l'ADC avec le Haut Représentant doit avoir lieu à New York, le 14 juin 2007. Ce sera l'occasion pour le Haut Représentant de se présenter et d'échanger des idées avec le Groupe des Amis, tout spécialement sur sa vision de l'ADC, le rôle qu'il jouera et le Plan de mise en œuvre. D'autres réunions devraient suivre pendant la période visée par le présent Plan de mise en œuvre.

IV. ÉLABORATION DE PROJETS

Au cours des deux premières années, les travaux du Secrétariat de l'ADC doivent porter sur les domaines d'activité que voici :

1. Projets de l'ADC
2. Projets pilotes en collaboration

1. Projets de l'ADC

a. Centre d'échanges

L'ADC doit chercher à devenir un organe d'archivage des meilleures pratiques, de la documentation et des ressources sur le dialogue interculturel et les projets de coopération liés à chacun des quatre thèmes définis dans le Rapport du Groupe de haut niveau de l'ADC (les jeunes, l'éducation, les médias et la migration). Ce projet doit prendre la forme d'un centre d'échanges en ligne conçu comme un outil pratique pour les gouvernements, les organisations et les institutions qui souhaitent lancer des projets dans les domaines susmentionnés dans leurs communautés, pays et régions respectifs. Le centre d'échanges en ligne doit être convivial, présenter des résumés, des liens vers des organisations, des exemples et des indications sur les manières d'obtenir plus de détails.

Le Secrétariat de l'ADC doit recueillir de l'information sur les initiatives en cours et les meilleures pratiques liées aux questions prioritaires, en consultation avec les membres du Groupe des Amis, des groupes de la société civile et des partenaires d'exécution, comme les sept sujets que voici :

- i. Dialogue et coopération interculturels et interconfessionnels;
- ii. Fora régionaux pour le dialogue et la coopération interconfessionnels et interculturels;
- iii. Programmes de connaissances sur les médias;
- iv. Programmes de formation pour les journalistes qui couvrent les questions d'actualité de nature interculturelle;
- v. Programmes gouvernementaux, initiatives universitaires et des organisations de la société civile qui sensibilisent et responsabilisent les immigrants musulmans aux États-Unis et en Europe;
- vi. Curricula pour l'enseignement des religions dans les écoles grâce à des consensus et curricula pour les écoles confessionnelles;
- vii. Programmes de sensibilisation aux droits de l'homme transposant l'universalité des droits de l'homme dans des cultures et traditions religieuses diversifiées.

b. Mécanisme médiatique de réaction rapide aux tensions interculturelles

L'ADC doit tâcher de créer un mécanisme médiatique de réaction rapide à utiliser lorsque les tensions sur des questions interculturelles augmentent dans le monde.

Ce mécanisme doit être élaboré en trois étapes : 1. créer un réseau international de personnalités très en vue qui s'occupent beaucoup des questions interculturelles et qui sont bien placées pour offrir un aperçu des débats interculturels qui risquent de créer

des dissensions; 2. lorsqu'un événement menace de polariser les communautés selon des courants religieux ou culturels, ce réseau doit être mobilisé rapidement; des articles en regard de l'éditorial (dont certains pourraient être rédigés par des membres des courants culturels, nationaux et/ou religieux pertinents) signés par des co-auteurs membres du réseau devraient être produits dans un court laps de temps avant d'être traduits dans les langues principales; 3. ce contenu médiatique doit ensuite être diffusé aux principaux éditeurs de médias imprimés pour qu'ils s'en servent lorsqu'ils essaient de couvrir des questions interculturelles qui sont des sources de dissension et de les expliquer à leurs lecteurs, et il doit être diffusé par d'autres moyens.

Parallèlement, l'Alliance doit travailler en collaboration avec des groupes de réflexion ainsi que des établissements universitaires et de recherche pour offrir des plateformes à des débats réfléchis sur des questions interculturelles épineuses à des experts, à des dirigeants de la société civile et à des éditeurs de médias.

2. Projets pilotes en collaboration

Pendant la période allant de 2007 à 2009, en collaboration avec plusieurs partenaires, le Secrétariat de l'ADC doit aider à instaurer une série de projets portant sur les relations interculturelles à l'échelle mondiale. L'ADC veille actuellement à élaborer les projets ci-après. La liste des projets sera mise à jour et adaptée à mesure que l'Alliance progressera et que de nouvelles situations et possibilités se présenteront.

- a. Fonds des médias de l'Alliance des civilisations
- b. Centre d'emploi régional pour les jeunes du Moyen-Orient
- c. Initiative Abraham's Path
- d. Élargissement des programmes d'échange d'étudiants
- e. Histoire de l'humanité de l'UNESCO : traduction et diffusion

a. Fonds des médias de l'Alliance des civilisations

Les résultats d'une recherche universitaire sur l'incidence des stéréotypes négatifs des minorités dans les médias de masse sur le public et sur les communautés visées seront diffusés en novembre 2007. En étroite collaboration avec les chercheurs, des dirigeants des médias et des philanthropes, l'Alliance appuiera la diffusion des constatations de cette recherche, qui seront présentés aux PDG des principales entreprises des médias du cinéma et de la télévision pendant une réunion sur les médias de masse et la sécurité qui sera organisée par des philanthropes privés et des dirigeants des médias et qui est prévue du novembre 2007. L'ADC cherchera à collaborer avec ces partenaires à la création d'un fonds indépendant pour appuyer les recherches en cours dans ce domaine ainsi que les productions cinématographiques et télévisuelles dans diverses régions qui présentent des communautés sous-représentées ou souvent stéréotypées de manières variées, neutres et/ou positives. À cette fin, le fonds appuiera les productions destinées au grand public et conçues pour franchir les filtres culturels, religieux et/ou nationaux.

b. Centre d'emploi régional pour les jeunes du Moyen-Orient

L'ADC collabore avec une foule d'organismes internationaux, d'entreprises et d'organisations de la société civile afin de créer un centre d'emploi régional pour les jeunes qui recueillerait les meilleures pratiques, appuierait l'innovation et chercherait à établir des liens entre les offres d'emploi et les jeunes chercheurs d'emploi dans la région du Moyen-Orient. Le but est d'offrir plus de possibilités d'emploi aux jeunes et, ce faisant, de lutter contre l'aliénation et la privation des droits de ces jeunes. En favorisant et en reprenant la créativité présente dans ce domaine, l'éventuel centre chercherait à offrir aux jeunes des pratiques d'emploi innovatrices. La première réunion de planification a eu lieu en juin 2007 à Doha, au Qatar.

c. Initiative Abraham's Path

Le projet de négociations mondiales de l'Université Harvard a élaboré le concept d'une grande route permanente de tourisme et de pèlerinage qui suivrait les traces du prophète Abraham dans plusieurs pays du Moyen-Orient. Grâce à cette initiative, les organisateurs espèrent préconiser l'élaboration de matériel didactique favorisant la compréhension interconfessionnelle ainsi qu'une éthique propre à Abraham et commune aux trois religions monothéistes, favoriser la remise en état et la restauration des sites religieux situés le long du parcours, de même que faire la promotion du pèlerinage grâce à un événement annuel marqué au sceau de la compréhension interconfessionnelle et de l'harmonie. L'ADC cherche à favoriser la création de partenariats avec des organisations internationales pertinentes qui l'aideraient à instaurer le projet et à le faire connaître.

d. Élargissement des programmes d'échange d'étudiants

Les programmes d'échange d'étudiants qui remportent du succès, comme le programme Erasmus qui est géré par la Commission européenne, sont des modèles qui font comprendre comment créer plus d'échanges interculturels à l'intérieur des programmes existants ou ailleurs. L'ADC cherche à appuyer l'élargissement de ces échanges sur deux fronts. Premièrement, en consultation avec les organismes qui gèrent les principaux programmes internationaux d'échange d'étudiants, l'ADC tâchera de déterminer les mesures pratiques à prendre pour élargir la portée de ces programmes, d'abord entre les pays occidentaux et majoritairement musulmans et, par la suite, entre toutes les régions du globe.

Deuxièmement, le Secrétariat de l'ADC envisage la possibilité d'élaborer des programmes régionaux d'échange d'étudiants réciproques à titre de projet pilote. Par exemple, on pourrait encourager deux universités de la région méditerranéenne à offrir de trois à cinq placements d'un an à des étudiants dans l'autre université. Ce projet pilote pourrait être élaboré en collaboration avec des organisations qui font déjà la promotion des relations interculturelles à l'échelle régionale. Enfin, l'ADC pourrait songer à rédiger un manuel des programmes d'échange d'étudiants qui présenterait les meilleures pratiques des programmes interculturels à l'échelle mondiale.

e. Histoire de l'humanité de l'UNESCO : traduction et diffusion

L'UNESCO est en voie de terminer son Histoire de l'humanité, série qui a été acclamée pour son savoir et son approche originale présentant le rôle de l'histoire comme un instrument servant à faire progresser le respect mutuel, la solidarité et l'interdépendance scientifique et culturelle de l'humanité. L'UNESCO souhaite obtenir de l'aide pour traduire les documents, les adapter pour les salles de classe et en appuyer la diffusion. Ce projet pilote se divise en deux parties.

L'ADC cherchera à répertorier les organisations régionales qui souhaiteraient appuyer la diffusion de la série Histoire de l'humanité. L'Alliance tâche également de favoriser la création de partenariats pour que l'accès Internet élargi s'accompagne de la diffusion de contenu constructif et éducatif.

V. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DE L'ADC

L'ADC compte élaborer un programme de communication incluant la révision du site Web actuel, un bulletin électronique et des mécanismes de diffusion de l'information sur ses programmes et activités, comme son Forum annuel.

VI. PERSPECTIVE D'AVENIR

Le cadre proposé dans le plan provisoire cherche à permettre à l'Alliance des civilisations d'être un intervenant clef des efforts consentis pour réduire la polarisation interculturelle et promouvoir le respect et la compréhension entre les des communautés diversifiées.

Pendant le stade de mise en œuvre initiale, les objectifs de l'Alliance consistent à *élargir le domaine* du dialogue interculturel et de la coopération en mobilisant plus de ressources et d'organisations de manière à faire avancer les choses; influencer sur la réflexion, les mesures et les politiques des organisations et des institutions qui ont une plus grande capacité de mise en œuvre de programmes et de politiques que l'ADC en aura probablement pour qu'elles accordent la priorité aux domaines d'action que l'Alliance préconise; populariser à plus grande échelle la notion selon laquelle la diversité est enrichissante et que les différences peuvent être réglées de manière pacifique; et faire en sorte que la réputation de l'ADC soit celle d'un acteur efficace dans le désamorçage des tensions et des crises interculturelles.

Après cette période initiale de deux ans, un nouveau plan biennal sera élaboré, en fonction de l'évaluation des réalisations de l'Alliance des civilisations et à la lumière des possibilités qui se dégageront et de l'évolution des questions mondiales qui ont une incidence sur les relations interculturelles. Le nouveau plan biennal s'inspirera de l'expérience acquise pendant la période initiale pour renforcer le rôle de l'Alliance consistant à créer, pour les États, les institutions, les organisations et les particuliers, des possibilités de collaborer à des relations interculturelles plus stables et plus sûres.